



## Relevé de décisions

Compte rendu	No.	Date/heure
Conseil Municipal	5	Mardi 28 octobre 2014 20h30

Notes de :	Eddie KARSENTY
Participants :	Denis CHAMBON Bernard BILLES, Serge CARMONA, Véronique RAMBAUD, Jean-Pierre CHARDON, Alain BRICHE, Pierre POURRAT, Cédric FERMOND, Frédérique SAVOYE, Lydia AMADIS, Marie-Christine DURIF, Robert DURIEUX, Livio PIAZZA, Gisèle GOBIN
Excusé(e)s :	

### **Taxe d'aménagement**

Depuis Mars 2012, cette taxe nouvellement créée remplace plusieurs taxes (TLE, CAUE, TDENS, ...). Par délibération du 17 octobre 2011, le taux communal de la taxe d'aménagement avait été fixé à 3,50 % (le taux communal doit être compris entre 1% et 5%).

Les abris de jardin soumis à déclaration préalable, non taxés auparavant, sont taxés au même taux de 3.50% pour la commune et 2.50% pour le département, sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

Proposition faite pour exonération de la partie communale de la taxe sur les abris de jardin :

- 12 voix pour
- 2 voix contre
- 1 abstention

Une délibération annuelle pourra être votée avant le 1<sup>er</sup> novembre pour application l'année suivante en fonction de l'évolution de la législation.

### **Convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé par l'Etat à la CNR :**

La proposition de convention entre la CNR et la commune pour l'autorisation d'utilisation par la commune de la passerelle et des chemins d'accès à celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

### **Budget eau**

Proposition d'une provision en cas de non-paiement des clients douteux de 2008 à 2012. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

### **✚ Contrat MNT de garantie de salaires**

Conditions pour y adhérer :

- Dans les 6 mois qui suivent l'embauche
- Avoir travaillé plus de 200 heures dans le trimestre précédent
- Etre en activité au moment de l'adhésion

Avantages de cette adhésion :

Sans garantie de salaires, en cas de maladie, le traitement est maintenu à 100%, pendant 3 mois, puis à 50% pendant 9 mois pour les titulaires, et traitement maintenu pendant 3 mois maximum pour les non titulaires (ils perçoivent uniquement les indemnités journalières de la sécurité sociales).

Avec la garantie de salaires, les indemnités journalières sont versées dès le 1<sup>er</sup> jour à demi traitement pour les titulaires et les non titulaires, et ce pendant une durée qui peut aller jusqu'à 3 ans maximum.

Proposition d'une participation forfaitaire de la commune de 10€ mensuelle pour chaque employé communal adhérent à la garantie de salaires.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

### **✚ Location tables et bancs**

Afin d'assurer l'entretien et le renouvellement des tables et bancs en bois, proposition d'une location de ce matériel (hors prêt aux communes voisines) à hauteur de :

- 0.50€ le banc
- 1€ la table

Gratuité pour les associations communales.

Pour information : 10 tables et 20 bancs coûtent 1 260€ à l'achat.

Encaissement par la régie qui s'occupe de la location de la salle polyvalente.

- 13 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention

Mise en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et information à faire paraître dans le bulletin municipal.

### **✚ Elaboration d'une carte des aléas pour l'élaboration du P.L.U.**

Choix du cabinet « Alpes Géo-Conseil » pour l'établissement de la carte des aléas, sur proposition de l'entreprise RTM après analyse des 3 candidatures reçues.

Cf. document distribué lors de la réunion (Validée par Madame BERNARD, d'Interstice, qui accompagne la commune pour l'élaboration du P.L.U.).

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

### **✚ Questions diverses**

- Embauche de Céline SEMARS en CDD en remplacement de Marie-Christine COLLANGE, qui sera absente pour maladie en novembre.

- Afin d'assurer le ménage à la garderie (voire à la salle de réception de la salle polyvalente, si utilisée), 1 heure par jour est rajoutée au contrat de travail d'Aurélie BUSSOLIN.
- La stagiarisation des personnes en CDD depuis plus d'un an en CDD sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

Il serait nécessaire de créer un organigramme afin de régulariser et d'organiser au mieux les postes de chaque employé communal.

- Présentation du rapport d'activités de la CCPR. Document mis à disposition à la mairie si besoin. Pour information, 110 personnes sont employées à la CCPR.
- Demande de l'Etat de mutualiser de plus en plus les services entre les communes et la CCPR, ou entre les communes.
- SCOT des rives du Rhône : l'objectif fixé aux collectivités locales est de réinvestir le tissu urbain et de stopper la dispersion de l'habitat (20 logements à l'hectare dans les campagnes, 30 dans les villes et 40 dans les agglomérations) et de diversifier également l'offre de logements (10% de logements sociaux dans les villages et 20% dans les villes et agglomérations)

Le rythme de croissance sur l'agglomération Roussillon/Saint-Rambert est de 9 logements par an pour 1000 habitants ; il est de 5,5 logements par an pour 1000 habitants dans les villages.

- Devis fourniture concernant l'activité périscolaire « Tennis » est de 450,35€
- Assainissement : le tarif communautaire devrait augmenter, pour passer de 0,95€ (part fixe de 35€ et 0,51€ le m3 actuellement) à 1,60€ dans quelques années.
- Obligation légale de changer les compteurs d'eau vétustes avant fin 2015 : 200 compteurs seraient ainsi à changer. La commission voirie-réseaux va étudier ce projet
- Aménagement du bureau de la secrétaire de mairie (Katia). Trois architectes ont été contactés, attente des devis
- Portail salle polyvalente : différents points encore à voir, badges à commander.